

Dates	Statut	Année	Heure Convocation	Horaire	UE	ELP	Nature	Durée	Lieu/salle	Enseignant responsable des surveillances
Mardi 07/06/2022	RNE / RSE	L1	13h30	14h00-15h30 + 30 minutes tiers temps	Connaissances et pratiques d'intervention dans une APSA de spécialité	TLA1PSA	Présentiel/ écrit	01H30	Amphi CREPS	
Mercredi 08/06/2022	RNE / RSE	L1	08h00	08h30-9h30 + 20 minutes tiers temps	Anatomie, physiologie et biomécanique appliquée à la motricité EC 1 : Physiologie appliquée à la motricité EC 2 : Anatomie et biomécanique appliquées à la motricité	TLA1PHYA	Présentiel/ écrit	01H00	Amphi CREPS	
Mercredi 08/06/2022	RNE / RSE	L1	16h00	16h30-17h15 + 15 minutes tiers temps	Anglais appliqué à la motricité	TLA1ANGL	Présentiel/ écrit	00h45	Amphi CREPS	
Mercredi 08/06/2022	RNE / RSE	L1	13h00	13h30-14h30 + 20 minutes tiers temps	Histoire, Sociologie et Anthropologie de la motricité EC2 : Histoire Motricité et stratification sociale	TLA1HSE2	Présentiel/ écrit	01H00	Amphi CREPS	
Jeudi 09/06/2022	RNE / RSE	L1	13h30	14h00-15h00 + 20 minutes tiers temps	Connaissances et pratiques d'intervention dans une APSA de polyvalence	TLA1CPOL	Présentiel/ écrit	01H00	Amphi CREPS	
Vendredi 10/06/2022	RNE / RSE	L1	13h30	14h00-14h30 + 10 minutes tiers temps	Histoire, Sociologie et Anthropologie de la motricité EC1 : Sociologie et anthropologie : Motricité, Sport et Pouvoir	TLA1HSE1	Présentiel/ écrit	0h30	Amphi CREPS	
Vendredi 10/06/2022	RNE / RSE	L1	14h45	15h00-16h30 + 20 minutes tiers temps	Psychologie et motricité	TLA1PSYC	Présentiel/ écrit	1H00	Amphi CREPS	
Lundi 13/06/2022	RNE / RSE	L1		12h30	Projet Personnel d'orientation professionnelle	TLA1PPOP	Dossier			
Lundi 13/06/2022	RNE / RSE	L1	08h45	08h00-12h30	Projet Personnel d'orientation professionnelle	TLA1PPOP	Oral	00h15 par étudiant	Salle 1	

ATTENTION : RAPPEL tout candidat doit être en possession de sa carte d'étudiant ou à défaut de sa carte d'identité lorsqu'il se présente à un examen.

L'accès à la salle d'examen sera interdit aux candidats qui se présenteront après la communication des sujets,

Aucune sortie ne sera autorisée avant 1 heure de présence sur le lieu de composition